



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Radio France

Question écrite n° 76879

Texte de la question

Mme Marianne Dubois attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur le chantier de la Maison de la radio qui dure depuis 2003 et devrait continuer *a minima* jusqu'en 2017 pour un coût de près de 500 millions d'euros. Alors que le PDG de Radio France, Mathieu Gallet propose un moratoire sur les prochaines phases du chantier, et alors que le coût exorbitant - plus de 100 000 euros - des travaux de son bureau a été révélé par la presse, il semble que le coût total du chantier avoisine désormais le demi-milliard d'euros, à 480 millions, soit deux fois plus que le budget initial - 172 millions d'euros - qui devait être consacré au chantier, qui avait été établi en 2004. Elle lui demande de bien vouloir lui préciser ses intentions sur ce chantier devenu « incontrôlable ».

Texte de la réponse

En premier lieu, il convient de rappeler que le budget initial du chantier de réhabilitation de Radio France a été fixé en 2008, lorsque le lancement des travaux a été acté, à 328,2 M€ (valeur juin 2008) et 116,0 M€ de budget de fonctionnement. Son coût final est aujourd'hui estimé à 391,5 M€ (valeur juin 2008), soit 430,3 M€ en valeur courante, et 142,2 M€ de budget de fonctionnement (valeur courante). Il convient d'ajouter à ces coûts les indemnités que l'entreprise anticipe de devoir payer aux prestataires, de l'ordre de 18 M€ au total, ainsi que le coût de nouvelles opérations, portant notamment sur des studios radiophoniques de taille moyenne, budgétées à hauteur de 17,3 M€. Dans le cadre des négociations du contrat d'objectifs et de moyens en cours (COM), l'État et l'entreprise étudient les modalités d'achèvement du chantier de réhabilitation, notamment sur la base d'une étude confiée par la ministre de la culture et de la communication à l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC) en avril 2015. L'État accompagnera les efforts de l'entreprise en mobilisant des ressources publiques exceptionnelles. La contribution à l'audiovisuel public (CAP) d'investissement sera ainsi majorée de 5 M€ en 2016 et 10 M€ en 2017 et 2018. Cet effort financier de l'État sera complété par une dotation en capital de 55 M€ entre 2016 et 2017. Cela n'exonérera pas Radio France d'effort d'économie et de maîtrise des coûts du chantier de réhabilitation. En outre, une instruction pour la maîtrise et la transparence des dépenses des dirigeants a été transmise par la ministre de la culture et de la communication le 24 juin 2015 aux établissements du ministère et aux sociétés de l'audiovisuel public. Elle a pour objet de rappeler un certain nombre de règles relatives à l'utilisation par les dirigeants des moyens de leurs organismes. Il a ainsi été demandé aux dirigeants de toutes les sociétés de l'audiovisuel public, dont Radio France, de mettre en œuvre les principes définis, dans le respect de leur gouvernance et de leur organisation propres. Le conseil d'administration de Radio France a adopté, le 17 décembre 2015, un document préalablement soumis à son comité d'audit, et formalisant les règles applicables en ce sens.

Données clés

Auteur : [Mme Marianne Dubois](#)

Circonscription : Loiret (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 76879

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2015](#), page 2418

Réponse publiée au JO le : [9 février 2016](#), page 1257